

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation de l'avenant au contrat de développement 2019-2021 entre la Ville et le département des Hauts-de-Seine

Séance du 4 février 2021
Convocation du 29 janvier 2021
Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-neuf janvier se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Sabine Ngo Mahob par M. Frédéric Guermann,
M. Théophile Touny par M. Numa Isnard,
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,
Mme Claire Vigneron par Mme Corinne Deleuze,
M. Franck Tonna par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Numa Isnard

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 4 février 2021

OBJET : Approbation de l'avenant au contrat de développement 2019-2021 entre la Ville et le département des Hauts-de-Seine

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 16 décembre 2011 approuvant le principe de la mise en œuvre du contrat de développement avec les communes qui souhaitent y souscrire,

Vu sa délibération du 28 mars 2019 approuvant le contrat de développement entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux, pour la période 2019-2021, destiné à financer les opérations d'investissement ainsi que des actions de fonctionnement et à autoriser le maire à le signer,

Vu l'accord du Président du département des Hauts-de-Seine pour rattacher par voie d'avenant au contrat de développement 2019-2021 la subvention d'un montant de 177 793 € destinée à financer l'implantation des caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal, mettre à jour le nombre de places agréées dans chaque établissement municipal d'accueil du jeune enfant et actualiser la subvention de fonctionnement 2021 de 3 396 €,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 votes contre : M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin ; 4 abstentions : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard)

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de développement 2019-2021 entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux, pour inclure une participation de 177 793 € destinée à financer l'implantation des caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal, une mise à jour du nombre de places agréées dans chaque établissement municipal d'accueil du jeune enfant et une actualisation de la subvention de fonctionnement 2021 de 3 396 €.

AUTORISE le maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

